



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**DECISION DU PRÉSIDENT**

1-Commande Publique  
1.1-Marchés publics

**N° DP- 2022-18**

**Objet** : CDC22012 – Acquisition d'un engin de manutention télescopique neuf ou occasion (-2 000 heures)

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020,

Vu le code de la commande publique,

Vu les propositions présentées par les soumissionnaires,

**DÉCIDE**

- De déclarer sans suite le marché CDC22012 Acquisition d'un engin de manutention télescopique neuf ou occasion (-2 000 heures)
- La présente procédure est classée sans suite pour des motifs économiques. Le budget alloué à ce besoin (55 000 €) n'est pas suffisant pour poursuivre la procédure au vue des offres proposées.

La Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

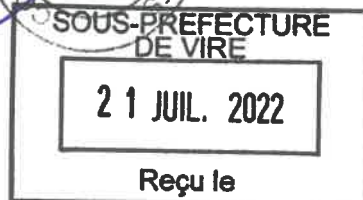
- La Sous-préfecture de Vire,
- Monsieur le Trésorier Principal, comptable public

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie  
Le 18 juillet 2022

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER



Décision du président n°DP-2022-18 du 18 juillet 2022

